



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 03852

Numéro SIREN : 493 269 765

Nom ou dénomination : FONCIERE PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2016 sous le numéro de dépôt 23750

FONCIERE PICHET
Société par actions simplifiée au capital de 160 100 euros
Siège social : 20/24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
493 269 765 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 DECEMBRE 2016.

**Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux**

Le 26 DEC. 2016

sous le N° 23750

L'an deux mille seize,
Le 7 Décembre,

La société FINANCIERE PICHET, Société par Actions Simplifiée au capital de 504 204 931 euros, ayant son siège social 3 Rue des Saussaies, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 501 418 495, représentée par Monsieur Benoit PICHET en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 1 601 actions de 100 euros composant le capital social de la société FONCIERE PICHET,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Rémi EHRHART, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Démission et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts, prend acte de la démission de Monsieur Alain CHAVANCE de son mandat de Commissaire aux Comptes **Suppléant** et décide de nommer en remplacement :

- Madame Isabelle CHAUVE, domiciliée 61 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant,

Et ceci pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associée unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Madame Isabelle CHAUVE a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

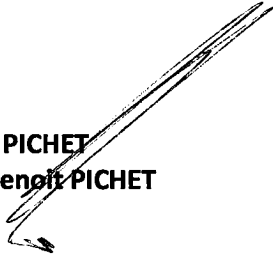
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS FINANCIERE PICHET

Par : Monsieur ~~Benoit~~ **PICHET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît PICHET', written over the printed name.